

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectifs Bassines non merci 79

Procès pour diffamation : une atteinte à la liberté d'expression et à la lutte pour la justice environnementale

Le 07/02/2025

Aujourd'hui s'est ouvert un enième procès à l'encontre de Julien Le Guet, co-porte parole du Collectif Bassines Non Merci, faisant suite à la plainte du Colonel Ludovic Vestieu, déposée le 31 mai 2023 pour diffamation. Cette plainte concernait un tag inscrit le 1er mai 2023, devant la gendarmerie de Niort, lors de la manifestation de la Journée internationale des travailleurs et dans un contexte de forte mobilisation contre la réforme des retraites.

Le message inscrit à la bombe de chantier bleue portait la mention : "Pour Serge et les 200 blessés de Sainte-Soline, Dubée, Vestieu, Darmanin en prison". Ce tag, nettoyé en quelques heures, avait pour vocation d'interpeller sur les violences policières commises lors des manifestations de Sainte-Soline et de rappeler la nécessité que les responsables rendent des comptes devant la justice.

Certes, Julien Le Guet était bien présent sur place ce jour-là en tant que co-porte parole du collectif citoyen "Bassines Non Merci", aux côtés de 3000 autres personnes. Il a en effet pris la parole devant la gendarmerie pour dénoncer ces violences et porter la voix de tout un mouvement, bien légitime, de défense de l'eau et du vivant. Cela faisait-il pour autant de lui l'auteur de ce tag ? Ne nous ressentons-nous pas tou.te.s solidaires aux revendications de justice portées par ce tag ?



Nous dénonçons avec force le caractère absurde de cette poursuite judiciaire, qui s'inscrit dans une stratégie plus large d'acharnement à l'encontre de Julien. Une fois de plus, nous faisons face aux mêmes procédés répressifs : ce procès vise à faire taire Julien en lui faisant porter seul le poids de la répression judiciaire, et, à travers lui, à intimider tout un mouvement. Pourtant, rien ne nous fera taire ni renoncer de nous insurger face à l'injustice.

Car il s'agit bien de toute une mobilisation citoyenne qui réclame justice pour les blessés de Sainte-Soline et une véritable réflexion sur la gestion des ressources en eau. Loin d'être un acte de diffamation, ce message se voulait un hommage aux victimes et un appel à la responsabilité des décideurs.

Nous rappelons que la **justice administrative a récemment reconnu l'illégalité de la bassine de Sainte-Soline, confirmant ainsi les alertes portées par les militant.e.s depuis des années.** Malheureusement, au lieu d'ouvrir un dialogue sur la préservation de nos ressources naturelles, l'État continue de réprimer ceux qui défendent les biens communs.

La justice doit maintenant décider si ce simple acte d'expression constitue un délit ou s'il s'inscrit dans la liberté fondamentale de s'exprimer, de manifester et de questionner les actions de l'État et de ses représentants. Le verdict sera rendu le 17 avril.

Nous tenons à remercier chaleureusement la centaine de personnes ayant bravé le froid et la pluie pour venir soutenir Julien et toutes celles qui ont marqué leur solidarité de mille manières.

Nous appelons les citoyens, les associations et toutes les organisations engagées pour l'environnement et la liberté d'expression à poursuivre nos actions, à renforcer notre mobilisation et à continuer de soutenir toutes les personnes mobilisées pour un avenir plus juste et respectueux du vivant, comme il en sera cas **lundi 10 février. Nous vous donnons rendez-vous à partir de 13H devant le tribunal de Niort - 2 Rue du palais.**

La solidarité a toujours été notre plus grande force ! On est ensemble ! NO BASSARAN



Bluesky : @bassinesnonmerci.bsky.social

Facebook : @bassine.nonmerci.5

Télégram : @STOPmegabassines

Site : www.bassinesnonmerci.fr

